



Communiqué de presse



Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 7 avril 2020

Objet : _____ **Archives départementales du Loiret**

Période de confinement : témoignez auprès des Archives départementales pour marquer l'histoire !

En cette période de confinement, les Archives départementales du Loiret lancent une campagne de collecte de témoignages de la vie quotidienne et de réflexions personnelles des Loirétains. L'objectif ? Documenter cette expérience à la fois individuelle et collective pour marquer l'histoire et conserver la mémoire de cette période inédite. À vos plumes !

Les Archives départementales ont pour mission de recueillir et de préserver les traces que laisse l'histoire du département, qu'elle ait dix siècles ou qu'elle se déroule à l'instant présent.

Il s'agit donc de recueillir les témoignages des Loirétains, qu'ils soient contraints de rester chez eux ou mobilisés pour gérer la crise, soigner les malades ou assurer le quotidien de leurs concitoyens. Il suffit qu'ils soient volontaires à décrire leur expérience et à prendre le temps de l'introspection.

Comment participer ? Rien de plus simple, il suffit de répondre à la question principale : « *Comment vivez-vous ce confinement ?* » Les retours personnels doivent permettre de faire sentir l'ambiance de cette situation hors-norme. L'essentiel est qu'ils attestent véritablement du quotidien pendant ces semaines de confinement. Inquiétudes, espoirs, occupations, garde des enfants, organisation matérielle du confinement, adaptation de l'activité professionnelle, nouvelles solidarités et initiatives citoyennes, tout peut être librement abordé. Le ton employé et le contenu sont libres.

Qui ? Tous les Loirétains peuvent participer, quel que soit l'âge, la profession, le lieu de résidence

Quand ? Chacun constitue son témoignage à son rythme, chaque jour, chaque semaine ou plus, comme on tiendrait un journal. On peut aussi choisir de mettre son témoignage par écrit de manière rétrospective, au sortir de la crise, en guise de mémoires.

Sous quelle forme ? Toutes les expressions (écrit, audio, vidéo, dessin ou photographie) sont les bienvenues. Les témoignages écrits peuvent être tapés à l'ordinateur ou manuscrits.

Respect des informations personnelles

Le but de rassembler toutes ces sources d'histoire vivante, et donc précieuses, est de pouvoir les mettre à disposition des chercheurs de demain (historiens, sociologues, ethnologues, géographes, juristes, économistes, ...). Pour permettre la mise en contexte de son témoignage, chaque Loirétain qui répondra devra indiquer son nom, son adresse et sa profession. Ces renseignements pourront toutefois être rendu anonymes lors de leur communication au public. Un formulaire de cession de droit et de libre utilisation sera retourné à chaque participant pour connaître son choix.

Comment envoyer son témoignage ?

Les documents pourront être :

- directement apportés au service des Archives départementales après le confinement
- gravés sur un CD-Rom
- envoyés par courriel aux Archives à l'adresse dad@loiret.fr (pour un envoi par messagerie, le poids des fichiers est limité à 500 Ko maximum pour les pdf et les jpg, et 20 Mo pour les vidéos.)
- envoyés par courrier à : Archives départementales du Loiret 6 rue d'Illiers, 45000 Orléans

Plus d'informations sur notre site <https://www.archives-loiret.fr/decouverte-des-archives/notre-actualite-1/2020/memoire-de-confinement--collecte-de-temoignages-loiretains>

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr